

SERVICE PUBLIC

D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Syndicat des Eaux et de Services Auxois Morvan

Rapport relatif au Prix et

à la Qualité du Service Public (RPQS)

d'Assainissement Non Collectif (ANC)

Exercice 2019

Présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des
Collectivités Territoriales



SOMMAIRE

1)Caractérisation technique du service	3
1.1)Organisation administrative du service.....	3
1.2)Mode de gestion du service.....	3
1.3)Prestations assurées dans le cadre du service (art L.2224-8 du CGCT)	3
1.4)Activité du service	4
1.5)Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (indic. D302.0).....	4
2)Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service	5
2.1)Fixation des tarifs en vigueur.....	5
2.2)Recettes d'exploitation	6
3)Indicateurs de performance.....	6
3.1)Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (indicateur de performance P301.3)	6

1) Caractérisation technique du service

1.1) Organisation administrative du service

Le SPANC regroupe les 95 communes membres du SESAM. (liste en annexe 1). Ne figurent pas dans ce rapport les missions exercées en régie dans le cadre de prestations de services (CC du Montbardois).

Estimation de la Population desservie par le service public d'assainissement non collectif (indicateur descriptif D301.0)

Nombre d'habitants desservis : 12 348 habitants.

Nombre d'installations d'assainissement non collectif 6 590 installations.

1.2) Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie depuis le 1^{er} janvier 2014.

1.3) Prestations assurées dans le cadre du service (art L.2224-8 du CGCT)

Le service assure :

Le contrôle des installations d'assainissement non collectif, c'est à dire le contrôle des installations neuves ou réhabilitées et le diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes.

Ce contrôle est assuré avec une périodicité de 10 ans.

Et à la demande du propriétaire :

l'entretien des installations (organisation de vidanges mutualisées),

les travaux de réalisation d'installation nouvelle,

les travaux de réhabilitation des installations (opérations groupées,

le traitement des matières de vidange.

Remarque :

Le SPANC ne réalise pas de travaux à proprement parler mais la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage déléguée.

1.4) *Activité du service*

Nombre d'opérations effectuées dans le cadre du service :

		<i>Année</i>	<i>Année</i>
<i>Prestations</i>		<i>2018</i>	<i>2019</i>
Contrôle des installations	Contrôle de conception d'installation nouvelle ou réhabilitée	61	69
	Contrôle de bonne exécution d'installation nouvelle ou réhabilitée	62	82
	Diagnostic de bon fonctionnement et entretien des installations existantes	394	426
TOTAL		517	577
Entretien des installations (vidanges et autres)		41	63
Travaux de réhabilitation (opération groupée)		72	85
Traitement des matières de vidanges (en nombre et m3 traités)		105.5	158

1.5) *Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (indic. D302.0)*

		Action effective en totalité (oui/non)	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A. – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	oui	20	20
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	oui	20	20
	Mise en oeuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	oui	30	30
	Mise en oeuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	oui	30	30
B. – Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif : points comptabilisés seulement si tous les éléments	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	non	10	0
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	non	20	0
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	non	10	0
TOTAL			140	100

2) Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service

2.1) Fixation des tarifs en vigueur

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer- s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations traitement des matières de vidange) :

- La part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante ; la tarification tient compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ;
- La part représentative des prestations facultatives n'est due qu'un cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Le comité Syndical a fixé par délibération du 13 décembre 2018, les montants applicables pour les contrôles des installations d'assainissement non collectif.

Les tarifs applicables au 01/01/2019 au 31/12/2019 sont les suivants :

SERVICE	COUT (HT) VL 01/01/2019
Service public pour les communes adhérentes du SESAM : L'ensemble des prestations (création et fonctionnement du SPANC, vente d'immeubles, contrôles de bonne exécution des travaux, contrôles de bon fonctionnement et d'entretien d'une installation, tout dysfonctionnement ou conseils quels qu'ils soient en matière d'ANC,...)	18 €/an soit 9€ par semestre
Contrôle d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou des risques avérés de pollution de l'environnement	110 €
Contrôle d'installations nécessitant un contrôle plus régulier (comportant de l'électromécanique)	110 €
Nouveau contrôle en cas de refus ou de défaut de contact avec l'utilisateur	110 €
Commune extérieure au SESAM : Diagnostic vente	150 €
Commune extérieure au SESAM : Dossier de conception/implantation/réalisation	180 €
Commune extérieure au SESAM : Toute sollicitation nécessitant un déplacement (expertise, conflit de voisinage,...) sans rapport	70 €
Entretien des dispositifs	Variation en fonction de la zone géographique et de l'opérateur
Réalisation d'une étude de définition de filière	200 €

Le service est-il assujéti à la TVA ?

Oui

Non

2.2) Recettes d'exploitation

Montant des recettes :	2018 (€)	2019 (€)
Contrôle de conception d'installation nouvelle ou réhabilitée	87 233.47	87 564.89
Contrôle de bonne exécution d'installation nouvelle ou réhabilitée		
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien		
Régularisations sur les contrôles		
Entretien (vidange et autre)		
Travaux des installations et réhabilitations		
Traitement des matières de vidange		



3) Indicateurs de performance

3.1) Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (indicateur de performance P301.3)

Il est défini par l'arrêté du 2 mai 2007 comme le rapport entre le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

	2018	2019
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée	2100	2267
Nombre total d'installations contrôlées depuis la mise en place du service	5 207	5 289
Taux de conformité [%]	40.3%	41.29%

Le terme « conforme » est à nuancer : Les chiffres présentés dans ce tableau traitent des installations qui ne nuisent pas ou peu aux milieux aquatiques et à la salubrité publique. En effet la notion de « conformité » stricto sensu ne concernerait que 5% des habitations.



Annexe 1 : Liste des 95 communes du SESAM

AISY SOUS THIL	GISSEY-LE-VIEIL	SAFFRES
ARNAY SOUS VITTEAUX	GRIGNON	SAINT-ANDEUX
AVOSNES	JEUX-LES-BARD	SAINTE COLOMBE EN AUXOIS
BARD-LES-EPOISSES	JUILLENAY	SAINT-DIDIER
BENOISEY	JUILLY	SAINT-EUPHRONE
BEURIZOT	LA MOTTE-TERNANT	SAINT-GERMAIN-DE-MODEON
BIERRE-LES-SEMUR	LA ROCHE-EN-BRENIL	SAINT-HELIER
BOUSSEY	LACOUR-D'ARCENAY	SAINT-MESMIN
BRAIN	LANTILLY	SAINT-THIBAULT
BRAUX	MAGNY-LA-VILLE	SEMUR-EN-AUXOIS
BRIANNY	MARCELLOIS	SINCEY-LES-ROUVRAY
CHAMP-D'OISEAU	MARCIGNY-SOUS-THIL	SOUHEY
CHAMPEAU-EN-MORVAN	MARCILLY-DRACY	SOUSSEY-SUR-BRIONNE
CHAMPRENAULT	MARIGNY-LE-CAHOJET	THOISY-LA-BERCHERE
CHARIGNY	MASSINGY-LES-SEMUR	THOREY-SOUS-CHARNY
CHARNY	MASSINGY-LES-VITTEAUX	THOSTE
CHASSEY	MILLERY	TORCY-ET-POULIGNY
CHEVANNAY	MISSERY	TOUTRY
CLAMEREY	MOLPHEY	UNCEY-LE-FRANC
CORROMBLES	MONTBERTHAULT	VELOGNY
CORSAINT	MONTIGNY-SAINT-BARTHELEMY	VESVRES
COURCELLES-FREMOY	MONTIGNY-SUR-ARMANCON	VIC-DE-CHASSENAY
COURCELLES-LES-MONTBARD	MONTLAY-EN-AUXOIS	VIC-SOUS-THIL
COURCELLES-LES-SEMUR	MOUTIERS-SAINT-JEAN	VIEUX-CHATEAU
DAMPIERRE-EN-MONTAGNE	NAN-SOUS-THIL	VILLARGOIX
DOMPIERRE-EN-MORVAN	NOIDAN	VILLARS-ET-VILLENOTTE
EPOISSES	NORMIER	VILLEBERNY
ERINGES	PONT-ET-MASSENE	VILLEFERRY
FLEE	POSANGES	VILLENEUVE-SOUS-CHARIGNY
FONTANGY	PRECY SOUS THIL	VILLY-EN-AUXOIS
FORLEANS	ROILLY	VITTEAUX
GENAY	ROUVRAY	